



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MARS 2018

Province de Québec Ville de Rivière-Rouge

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge tenue à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Rivière-Rouge, le mardi 6 mars 2018 à 19 h, à laquelle sont présents, Mmes les conseillères, Céline Beauregard (maire de la Municipalité de La Macaza), Karine Bélisle, Carole Panneton et Andrée Rancourt ainsi que M. le conseiller, Robert Lambertz.

Formant quorum et siégeant sous la présidence de M. Alain Otto, maire suppléant de la Ville de Rivière-Rouge.

Sont absents au cours de la présente séance, M. le maire, Denis Charette, et M. le conseiller, Denis Brabant.

Le directeur général, M. Hervé Rivet, et la greffière par intérim, Mme Lucie Bourque, sont aussi présents.

Mme Carine Lachapelle, directrice du Service d'urbanisme et d'environnement, est également présente.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Alain Otto, maire suppléant de la Ville de Rivière-Rouge et président de l'assemblée, adresse le mot de bienvenue aux personnes présentes et ouvre la séance ordinaire. Il est 19 h.

015/06-03-18-A

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Karine Bélisle
Et résolu à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit et est adopté tel que préparé par la greffière par intérim

A OUVERTURE

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 février 2018

Période de questions du public

B URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

C AVIS DE MOTION

1. Avis de motion et présentation – Règlement numéro A-30 décrétant un emprunt pour l'augmentation du fonds de roulement de l'Agglomération de Rivière-Rouge
2. Avis de motion et présentation – Règlement numéro A-31 relatif à la délégation de compétences au conseil ordinaire de la Ville centrale, établissant un système de financement par quotes-parts et allégeant des règles de financement de l'Agglomération de Rivière-Rouge

D ADOPTION DES RÈGLEMENTS

E CONTRATS ET APPELS D'OFFRES

F GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

1. Adoption des comptes payés et à payer pour le mois de février 2018

G SÉCURITÉ PUBLIQUE

1. Schéma de couverture de risques en sécurité incendie – Rapport annuel 2017
2. Achat de progiciels de sécurité incendie auprès de la compagnie « PG Solutions »



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MARS 2018

3. Réparation des poutres de soutien de la caserne du secteur La Macaza

H TRAVAUX PUBLICS

I LOISIRS ET CULTURE

J DIVERS

Période de questions du public

K LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Que l'ordre du jour puisse être modifié avec l'assentiment de la majorité des membres du conseil présents tout au long de la séance.

ADOPTÉE

016/06-03-18-A

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 FÉVRIER 2018

CONSIDÉRANT que les membres du conseil d'agglomération ont tous reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 février 2018 dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;

Il est proposé par la conseillère Carole Panneton
Et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération du 6 février 2018 soit adopté tel que préparé par Mme Lucie Bourque, greffière par intérim.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

M. Alain Otto, maire suppléant, invite les citoyens présents à poser des questions.

Les membres du conseil et le personnel de direction présents répondent aux questions adressées par le public.

AVIS DE MOTION

Avis de motion

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION – RÈGLEMENT NUMÉRO A-30 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT POUR L'AUGMENTATION DU FONDS DE ROULEMENT DE L'AGGLOMÉRATION DE RIVIÈRE-ROUGE

La conseillère Carole Panneton donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du Règlement numéro A-30 décrétant un emprunt pour l'augmentation du fonds de roulement de l'Agglomération de Rivière-Rouge

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, un projet de règlement est présenté par la greffière par intérim, Mme Lucie Bourque. Elle mentionne, notamment, son objet, sa portée et son coût.



No de résolution
ou annotation

Avis de motion

Procès-verbal du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MARS 2018

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION – RÈGLEMENT NUMÉRO A-31 RELATIF À LA DÉLÉGATION DE COMPÉTENCES AU CONSEIL ORDINAIRE DE LA VILLE CENTRALE, ÉTABLISSANT UN SYSTÈME DE FINANCEMENT PAR QUOTES-PARTS ET ALLÉGEANT DES RÈGLES DE FINANCEMENT DE L'AGGLOMÉRATION DE RIVIÈRE-ROUGE

La conseillère Karine Bélisle donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du Règlement numéro A-31 relatif à la délégation de compétences au conseil ordinaire de la Ville centrale, établissant un système de financement par quotes-parts et allégeant des règles de financement de l'Agglomération de Rivière-Rouge

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, un projet de règlement est présenté par le directeur général, M. Hervé Rivet. Il mentionne, notamment, son objet, sa portée et son coût.

GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

017/06-03-18-A

ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER POUR LE MOIS DE FÉVRIER 2018

Il est proposé par le conseiller Robert Lambertz
Et résolu à l'unanimité :

Qu'après vérification des comptes par un membre du conseil, les dépenses effectuées par chèques et dépôts directs pour le mois de février 2018, totalisant 17 783,09 \$, soient approuvées et payées, le tout conformément aux dispositions du règlement numéro 226 de la Ville de Rivière-Rouge.

Les dépenses autorisées par les différents fonctionnaires dans le cadre du règlement numéro 226 de la Ville de Rivière-Rouge font partie de la présente liste de comptes. Le conseil approuve et entérine ces dépenses et reconnaît recevoir le rapport découlant de l'article 10 du règlement numéro 226.

ADOPTÉE

SÉCURITÉ PUBLIQUE

018/06-03-18-A

SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE – RAPPORT ANNUEL 2017

CONSIDÉRANT que le Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC d'Antoine-Labelle est entré en vigueur le 3 juin 2005;

CONSIDÉRANT que l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie* prescrit que chaque municipalité doit adopter un rapport d'activités annuel;

CONSIDÉRANT que le ministère de la Sécurité publique a fourni un modèle de présentation du rapport annuel avec ses exigences;

CONSIDÉRANT que le rapport d'activités 2017 de la MRC d'Antoine-Labelle intègre le bilan des réalisations de l'Agglomération de Rivière-Rouge en lien avec le plan de mise en œuvre locale adopté et intégré au schéma;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MARS 2018

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Robert Lambertz
Et résolu à l'unanimité :

Que le rapport d'activités 2017, tel que déposé, soit adopté et transmis au ministère de la Sécurité publique par la MRC d'Antoine-Labelle.

ADOPTÉE

019/06-03-18-A

ACHAT DE PROGICIELS DE SÉCURITÉ INCENDIE AUPRÈS DE LA COMPAGNIE « PG SOLUTIONS »

Il est proposé par la conseillère Andrée Rancourt
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser l'achat de progiciels de sécurité incendie auprès de la compagnie « PG Solutions », soit les modules « Première ligne », « Rapport d'intervention » et « Prévention », incluant l'installation, la formation et l'entretien, le tout pour un montant total de 8 089,64 \$ incluant les taxes applicables (montant net de 7 386,92 \$), et ce, conformément à leur proposition datée du 26 janvier 2018.

Que ladite dépense soit prise à même le fonds de roulement de l'Agglomération de Rivière-Rouge et soit remboursée sur une période de cinq (5) ans.

Que le directeur du Service de sécurité incendie, M. Martin Cossette, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, tous les documents se rattachant à ce dossier et qu'il soit mandaté pour assurer le suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE

020/06-03-18-A

RÉPARATION DES POUTRES DE SOUTIEN DE LA CASERNE DU SECTEUR LA MACAZA

Il est proposé par la conseillère Karine Bélisle
Et résolu à l'unanimité :

D'octroyer le contrat de réparation des poutres de soutien de la caserne du secteur La Macaza à la compagnie « Construction PO Lefebvre » au montant total de 2 435 \$ plus les taxes applicables (montant net de 2 556,45 \$) et de décréter lesdits travaux, le tout conformément à leur proposition datée du 20 février 2018.

Que ladite dépense soit prise à même le fonds de roulement de l'Agglomération de Rivière-Rouge et soit remboursée sur une période d'un an.

Que le directeur du Service de sécurité incendie, M. Martin Cossette, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, tous les documents se rattachant à ce dossier et qu'il soit mandaté pour assurer le suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MARS 2018

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

M. Alain Otto, maire suppléant, invite les citoyens présents à poser des questions.

Aucune question n'est adressée aux membres du conseil.

021/06-03-18-A

LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Il est proposé par la conseillère Céline Beauregard
Et résolu à l'unanimité :

Que la séance ordinaire soit levée, il est 19 h 12.

ADOPTÉE

Alain Otto
Maire suppléant

Lucie Bourque
Greffière par intérim

Je, Denis Charette, maire de la Ville de Rivière-Rouge, atteste, conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient et que je n'ai pas apposé mon droit de veto à aucune desdites résolutions.

Denis Charette
Maire